

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## FORMATIONS BAFA ARC EN CIEL

### 1. Préambule

L'association Arc en Ciel est née en 1986 dans le but de réaliser des projets d'éducation populaire accessibles à toutes et tous en développant le sens de la collectivité et de la prise d'initiative individuelle. C'est au sein de l'animation qu'elle a su atteindre ses objectifs en réalisant de nombreux séjours de vacances axés sur la découverte de la nature et du patrimoine, ainsi que dans la mise en œuvre des formations accompagnant les acteurs de l'animation socioculturelle dans l'engagement éducatif pris sur chaque accueil collectif de mineurs.

Dès les premières années de son existence, Arc en Ciel s'est investi dans la formation en obtenant une habilitation Jeunesse, Sports et Education Populaire permettant ainsi de conduire des sessions de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

L'objectif a été de rendre accessible à toutes et tous cette formation. La structuration administrative et financière de l'association, mais également les choix d'organiser ses actions sur différents territoires isolés, ont permis d'apporter des réponses à cet objectif.

Aujourd'hui, l'offre de formation en animation de l'association se diversifie. En effet, de nombreuses sessions de formation générale, pour répondre aux disponibilités (géographiques, temporelles et financières) de chacun, ainsi que de nombreux thèmes d'approfondissement sont conduit chaque année.

Dès sa création, l'association ARC EN CIEL a inscrit dans ses principes de fonctionnement une volonté de collégialité dans son mode de prise de décision entre l'équipe de salariés et les administrateurs bénévoles. Cet élément fondateur de la structure est d'ailleurs inscrit dans le nom de l'association : *Association pour la Réalisation Concertée en Collectif d'Initiatives pour l'Encadrement éducatif et de Loisirs (ARC en CIEL)*.

Le projet éducatif propre à cette activité est consultable sur le site internet de l'association : [www.aec-animation.com/notre-projet-educatif](http://www.aec-animation.com/notre-projet-educatif)

### 2. Organisation de la session

L'association Arc en Ciel propose et organise des sessions de formation BAFA en demi-pension et en pension complète. Les temps de repas et les nuitées font partie intégrante de la formation et donc de l'évaluation des stagiaires aux fonctions d'animateur sur ces temps.

ARC EN CIEL

4 ter rue des Arts, 33310 LORMONT



[contact@aec-animation.com](mailto:contact@aec-animation.com)



06.64.88.08.70



<https://aec-animation.com>



<https://www.facebook.com/arcencielbafa>



@aec\_animation

Aucun stagiaire ne pourra donc être dispensé de la participation aux temps de repas avec le groupe ni dispenser de dormir hors du lieu d'internat lors d'une session en pension complète.

### 3. Encadrement de la session

Les stagiaires seront encadrés par une équipe de formateurs qualifiés, comme défini dans l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/7/15/VJSJ1502790A/jo/texte>

Ces formateurs encadrent la totalité de la session et partagent, avec les stagiaires, les temps de vie quotidienne (repas, hébergement, etc.)

En plus de leur qualification professionnelle, ces derniers participent, afin de saisir les enjeux du métier de formateur ainsi que les valeurs inhérentes à l'association, à une formation initiale suivie de formations continues organisées par l'association Arc en Ciel tout au long de l'année.

### 4. Règles de fonctionnement

En s'engageant dans le processus d'une formation au BAFA et à l'animation volontaire, chaque stagiaire s'engage à respecter les règles de fonctionnement qui seront présentées le premier jour de la session.

#### ***Pour les sessions en demi-pension :***

- Les journées de formation débutent généralement à 9h00 et se terminent à 19h00 (sous réserve de modification).
- Des temps d'animation peuvent être organisés en soirée, à la demande des équipes de formation,

#### ***Pour les sessions en internat :***

- Les journées de formation débutent à 9h00 et se terminent après la veillée (environ 22h30).

La participation à tous les temps de travail est obligatoire. De ce fait, un retard ou une absence peut justifier un renvoi de la session et/ou d'une appréciation non-satisfaisante lors de l'évaluation de celle-ci.

Un stagiaire peut être exclu dans les situations où il :

- Présenterait un comportement dangereux ou violent vis-à-vis de soi-même et des autres participant·es,
- Tiendrait des propos injurieux ou discriminatoires,

ARC EN CIEL

4 ter rue des Arts, 33310 LORMONT



[contact@aec-animation.com](mailto:contact@aec-animation.com)



06.64.88.08.70



<https://aec-animation.com>



<https://www.facebook.com/arcencielbafa>



@aec\_animation

- Aurait une conduite illicite et/ou incompatible avec la fonction d'animateur (consommation d'alcool, stupéfiants, etc.).

Conformément aux dispositions légales en vigueur, tout acte répréhensible pénallement fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (forces de police, douanes, Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

Dans ce cas, la totalité du paiement reste acquis à l'organisateur et les frais occasionnés par le retour du stagiaire à son domicile sont à la charge du stagiaire ou de son tuteur légal.

## 5. Coût des sessions

Le coût des sessions comprend les frais pédagogiques et administratifs, les repas et l'hébergement pour les sessions en pension complète.

Les frais de transport ne sont pas compris dans le coût de la session et sont à la charge des stagiaires. L'association Arc en Ciel peut mettre les stagiaires en relation pour organiser un covoiturage.

## 6. Modalités d'inscriptions

Les documents d'inscription sont à télécharger le site internet de l'association [www.aec-animation.com](http://www.aec-animation.com). L'inscription est confirmée à réception au bureau de l'association du dossier complété et signé par le stagiaire, accompagné des pièces complémentaires demandées dont un chèque d'acompte de 100€.

Dès réception du dossier d'inscription complet, l'association ARC EN CIEL adresse un courriel de confirmation puis un second courriel, 15 jours avant le début de la session, précisant le plan d'accès du lieu de formation et les modalités précises de la session.

En cas de désistement 15 jours, ou moins, avant le début de la formation, quel que soit le motif, l'acompte sera conservé par l'association.

Le paiement du solde de la formation peut s'effectuer par chèque ou en espèces le 1er jour du stage au plus tard (Paiement possible en plusieurs chèques).

L'inscription à une session BAFA organisée par l'association conduit à une adhésion automatique et gratuite à cette dernière pour un an. Cette adhésion permet d'être invité aux Assemblées Générales annuelles d'Arc en Ciel. Cette adhésion d'usage prend automatiquement fin au terme d'une année civile complète suivant la session de formation à laquelle les stagiaires ont pris part. L'adhésion peut également être rompue avant son terme

ARC EN CIEL

4 ter rue des Arts, 33310 LORMONT



[contact@aec-animation.com](mailto:contact@aec-animation.com)



06.64.88.08.70



<https://aec-animation.com>



<https://www.facebook.com/arcencielbafa>



@aec\_animation

automatique par simple demande écrite au responsable de l'association ou au Conseil d'Administration.

La signature, obligatoire, du dossier d'inscription engage son souscripteur à accepter les conditions inhérentes au présent règlement ainsi qu'à l'ensemble des modalités du processus de la session de formation sur laquelle il s'inscrit.

A noter, l'inscription à nos sessions BAFA est ouverte à tous les publics avec toutefois quelques exceptions :

- Avoir 16 ans révolus au premier jour de la session générale ;
- Avoir validé ses 14 jours de stage pratique (au minimum) pour s'inscrire sur un approfondissement ;
- Avoir un bulletin n°2 du casier judiciaire non-vierge n'est pas un prérequis réglementaire à l'inscription en session théorique. Nous le déconseillons cependant car il vous empêche automatiquement de réaliser un stage pratique, rendant la session générale obsolète.

## 7. Absences – Départ anticipé

Les sessions se déroulent en continu de date à date, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Les stagiaires doivent être présents à tous les temps de formation et durant toute la session.

Conformément à la réglementation, aucune absence ne peut être accordée durant les sessions. Tout départ anticipé entraîne l'invalidation du stage.

Lors d'un départ ou d'une exclusion pendant un stage, la totalité de la somme reste due à l'organisateur.

## 8. Annulation

En cas d'annulation d'un stage émanant de l'association, les stagiaires sont informés dans les meilleurs délais. Nous proposons un autre stage ou effectuons un remboursement intégral avant la formation. Si la formation venait à être annulée alors que le stage a débuté (raison sanitaire notamment), les frais pédagogiques de formation seront intégralement remboursés, Les frais de repas, et hébergement le seront au prorata des jours qui n'ont pas pu être effectués.

## 9. Evaluation

Toutes les sessions organisées par Arc en Ciel sont déclarées auprès de la Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports conformément à la réglementation en vigueur.

ARC EN CIEL

4 ter rue des Arts, 33310 LORMONT



[contact@aec-animation.com](mailto:contact@aec-animation.com)



06.64.88.08.70



<https://aec-animation.com>



<https://www.facebook.com/arcencielbafa>



@aec\_animation

Les critères d'évaluation, permettant la validation de la session de formation, sont communiqués aux stagiaires lors de la présentation de ladite session.

Une évaluation individuelle, permettant, notamment, un accompagnement personnalisé, est programmée à mi-stage. En fin de stage, après la délibération de l'équipe de formateurs et évaluation avec le stagiaire, le directeur de la session émet un avis satisfaisant ou non satisfaisant qui sera validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département de la session.

En outre, des outils d'auto-évaluation seront fournis et expliqués aux stagiaires dès le début de la session afin de leur permettre d'intégrer les critères de validation du BAFA et d'apprécier leur évolution tout au long de la session avec l'accompagnement quotidien de l'équipe de formation.

ARC EN CIEL

4 ter rue des Arts, 33310 LORMONT



[contact@aec-animation.com](mailto:contact@aec-animation.com)



06.64.88.08.70



<https://aec-animation.com>



<https://www.facebook.com/arcencielbafa>



@aec\_animation

N° agrément Jeunesse et Sports : 33/063/2004/052 - SIRET : 392 899 795 000 67 APE : 8559A